



COMMUNE DE VELAINE EN HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 14 janvier 2013

Date de convocation

9 janvier 2013

Date d'affichage

17 janvier 2013

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Secrétaire de Séance :

Mme BOUGUERDJ

Marie-José

L'an deux mil treize, le quatorze janvier à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

Etaient présents : M MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, MM ARMAND Thierry, BOUNACEUR Roda, HOUIN Thomas, LECLERC Luc, MONTEIL Marc, PIAT Francis.

Absents excusés : -

Délibération
N° 01-2013

OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DU PREMIER CYCLE DE NANCY

Vu l'élection de Madame Sandrine DEVILLE en tant que membre titulaire du syndicat intercommunal scolaire du premier cycle de Nancy par délibération du 21 mars 2008,
Vu la démission de Madame Sandrine DEVILLE en date du 18 décembre 2012,
Il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire.

Le vote s'est déroulé à scrutin secret et le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- Bulletins à déduire : *blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante* : 3 (1 blanc / 2 nuls)
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 8
- Majorité absolue (calculée sur les suffrages exprimés) : 5

A obtenu :

- Madame GIUDICI Karine 8 voix

A réuni la majorité absolue et a été proclamée délégué, Madame GIUDICI Karine.



Pour copie conforme

Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
14 janvier 2013

Date de convocation

9 janvier 2013

Date d'affichage

17 janvier 2013

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Secrétaire de Séance :

Mme BOUGUERDJ

Marie-José

L'an deux mil treize, le quatorze janvier à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

Etaients présents : M MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, MM ARMAND Thierry, BOUNACEUR Roda, HOUIN Thomas, LECLERC Luc, MONTEIL Marc, PIAT Francis.

Absents excusés : -

Délibération
N° 02-2013

OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE AU
SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE DE LOISIRS DU
PARC DE HAYE

Vu l'élection de Monsieur Marc GIRARD en tant que membre titulaire du syndicat mixte de la zone de loisirs du Parc de Haye du 21 mars 2008,

Vu la démission de Monsieur Marc GIRARD en date du 08 janvier 2013,

Il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire.

Le vote s'est déroulé à scrutin secret et le dépouillement a donné les résultats suivants :

Premier tour

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- Bulletins *blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante* : 8 (7 blancs / 1 nul)

A obtenu :

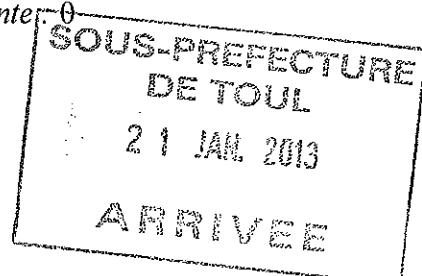
Philippe MORENVILLIER 3 voix

Deuxième tour

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- Bulletins *blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante* : 0

Ont obtenus :

Philippe MORENVILLIER 4 voix
Roda BOUNACEUR 6 voix
Francis PIAT 1 voix



A réuni la majorité absolue et a été proclamée délégué titulaire Roda BOUNACEUR.

Pour copie conforme

Le Maire,
Ph. MORENVILLIER





COMMUNE DE VELAINE EN HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 14 janvier 2013

Date de convocation

9 janvier 2013

Date d'affichage

17 janvier 2013

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Secrétaire de Séance :

Mme BOUGUERDJ

Marie-José

L'an deux mil treize, le quatorze janvier à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

Etaient présents : M MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, MM ARMAND Thierry, BOUNACEUR Roda, HOUIN Thomas, LECLERC Luc, MONTEIL Marc, PIAT Francis.

Absents excusés : -

**Délibération
N° 03-2013**

**OBJET : MAINTIEN DE JEAN-MARC OUDOT DANS
SES FONCTIONS**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18 qui stipule dans son dernier alinéa que lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions,

VU la délibération 15 mars 2008, fixant à 4 le nombre des Adjointes,

VU le Procès-verbal de l'élection des Adjointes au Maire en date du 15 mars 2008,

VU l'arrêté du 21 mars 2008 portant délégation de fonctions à M. Jean-Marc OUDOT, 1er Adjoint au Maire,

VU les arrêtés A145 et A145-2 du 11 décembre 2012, rapportant la délégation de fonctions accordée à M. Jean-Marc OUDOT, 1er Adjoint au Maire,

VU le courrier de la majorité des membres du Conseil Municipal reçu en mairie le 21 décembre 2012 demandant au Maire une réunion du Conseil Municipal concernant le maintien de M. Jean-Marc OUDOT dans ses fonctions de 1^{er} Adjoint au Maire,

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il a été retiré par arrêté l'ensemble des délégations de 1^{er} Adjoint au Maire à M. Jean-Marc OUDOT.

Si le conseil municipal décide de maintenir en fonction un adjoint sans délégation, ce dernier garde sa qualité d'officier d'état-civil et de police judiciaire, qu'il tient de la loi. (art. L. 2122-31 et L. 2122-32 du CGCT), par contre, il ne peut plus prétendre au versement de son indemnité de fonction.

D'autre part, les délégations retirées ne peuvent être confiées par le maire qu'à d'autres adjoints. Le droit de priorité reconnu aux adjoints pour les délégations de fonctions s'oppose à ce que de nouvelles délégations soient données à des conseillers municipaux alors qu'un adjoint se trouve dépourvu de délégation.

Le vote s'est déroulé à scrutin secret et le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 11
- Bulletins à déduire : *blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître* 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés 11
- Majorité absolue (calculée sur les suffrages exprimés) 6

- Pour le maintien 9 voix
- Contre le maintien 2 voix

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

De maintenir M. Jean-Marc OUDOT dans ses fonctions d'Adjoint au Maire



Pour copie conforme

Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Ph. Morenvillier", is written over a circular official seal. The seal contains the text "MAIRE DE VELAINE EN HAYE" around the top and "Mairie de Velaine-en-Haye" around the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a castle tower.